

N/Réf. : YP/CP/DIAB

Affaire suivie par : Yves PICOCHÉ

Le Directeur Général

à

Mesdames et Messieurs les Responsables
de Services Publics d'Assainissement Non
Collectif

Lyon, le 25 octobre 2017

Objet : Restriction des aides de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse à l'assainissement non collectif

Madame, Monsieur,

Les orientations budgétaires fixées par le gouvernement dans le projet de loi de finances initiale pour 2018 présenté devant le conseil des ministres fin septembre 2017 conduisent, pour les agences de l'eau, à une augmentation très significative des contributions au budget d'autres opérateurs du domaine de l'environnement et à une réduction forte des redevances nettes disponibles, pour 2018 ainsi que pour les années suivantes. Un prélèvement exceptionnel sur la trésorerie de l'agence est même à ce jour envisagé en 2018.

La préparation du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence (2019-2024) doit donc s'effectuer dans un cadre financier nettement plus contraint que celui du 10^{ème} programme. Pour tenir compte des mesures du projet de loi de finances et préserver un minimum de marge de manœuvre pour les premières années du 11^{ème} programme, j'ai proposé ce jour au Conseil d'Administration de l'Agence de restreindre les autorisations d'engagements de dépense pour 2018.

Par ailleurs, l'année 2018 est déjà très fortement contrainte dans le domaine de l'assainissement par les engagements contractuels ambitieux pris par l'agence jusqu'à mi-2017.

Dans ce contexte, il ne sera malheureusement pas possible à l'agence de répondre en 2018 aux nouveaux besoins qui pourraient être programmés par les maîtres d'ouvrage en matière d'assainissement non collectif.

Je vous informe donc par le présent courrier que seules les demandes d'aides (forfait réhabilitation + forfait animation par dispositif) reçues par l'Agence de l'eau de la part des SPANC jusqu'à la fin de ce mois d'octobre 2017 pourront être prises en compte et financées sur les crédits de fin 2017 ou de 2018. Les aides accordées antérieurement seront en ce qui les concerne évidemment honorées.

Je suis naturellement conscient des difficultés que cette situation financière extrêmement contrainte va induire, mais je tenais à vous en informer au plus tôt de manière à vous permettre de déterminer en connaissance de cause la mobilisation de vos services à partir de cet automne 2017.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général

Laurent ROY